



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt et un, le vingt mai, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale (suite au caractère exceptionnel des mesures de prévention à prendre suite à la lutte contre la propagation du coronavirus dit COVID-19), après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Mauricette HENRI, Jocelyne DELAUNEY, Yoland GAGNEUX, Mathilde DUCY, Isabelle NAULET, Cyril MARAIS, Léa DROUIN, Léonie LEFEVRE, Cyril REMEUR, Christine LOUIS DIT PICARD, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG

Pouvoir : Sandrine GAUCHET donne pouvoir à Mauricette HENRI

Secrétaire : Mathilde DUCY

Date de la convocation : 7 mai 2021

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 15 voix sur 15 (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021 : le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DÉLIBÉRATION 2021 – 15 : Arrêté relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que l'arrêté municipal relatif à la lutte contre les nuisances sonores, est abrogé puisqu'un arrêté préfectoral plus récent a été signé.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire souhaite réactualiser un arrêté municipal permettant de protéger la santé et la tranquillité publiques, de tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution.

Monsieur Le Maire propose que tous travaux tels que les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, soient effectués, comme le prévoit l'arrêté préfectoral, de :

- 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus,
- 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis,
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Après débat, la proposition de Monsieur Le Maire est acceptée par 8 votes POUR et 7 votes CONTRE.

Une information sera diffusée à l'ensemble de la population dans les prochaines semaines.

DÉLIBÉRATION 2021 – 16 : Validation du devis concernant le changement des radiateurs de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire présente 3 devis pour le changement des radiateurs électriques de la salle des fêtes ; trop vétuste et consommateurs en énergie.

Pour rappel, Le Conseil Municipal a demandé des devis avec une programmation unique pour l'ensemble des radiateurs.

Monsieur le Maire joint un tableau récapitulatif :

Entreprise	Montant H.T	Montant T.T.C
LANCELOT (le breuil en auge)	6 309,82€	7 571,78€
GUILLARD (st hymer)	6 191,27€	7 429,52€
BELLANGER (le Torquesne)	5 273,88€	5 273,88€

Après débat, les membres du conseil autorise Monsieur Le Maire a signé le devis de l'entreprise BELLANGER pour un montant de 5 273,88€, à faire exécuter les travaux et à mandater les factures.

DIVERS

* Élection régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Monsieur Le Maire distribue le planning de la tenue des bureaux de vote à chaque conseiller.

Les modalités quant à la réalisation de tests et autotests pour les membres du bureau de vote, seront précisées ultérieurement.

Élections Régionales du dimanche 20 juin 2021			
	08h00 - 10h30	10h30 - 14h30	14h30 - 18h00
Président	Sylvain MARIE	Philippe BECQUEMONT	Cyril REMEUR
1er assesseur	Mauricette HENRI	Anthony MORDANT	Peggy BLONDEL
2ème assesseur	Isabelle NAULET	Sandrine GAUCHET	Léonie LEFEVRE
Permanence du bureau			
Élections Départementales du dimanche 20 juin 2021			
	08h00 - 10h30	10h30 - 14h30	14h30 - 18h00
1er assesseur	Gérard BOURG	Léa DROUIN	Guy BERTHAUME
2ème assesseur	Yoland GAGNEUX	Christine LOUIS DIT PICARD	Jocelyne DELAUNEY

Permanence du bureau			
Élections Régionales du dimanche 27 juin 2021			
	08h00 - 10h30	10h30 - 14h30	14h30 - 18h00
Président	Sylvain MARIE	Cyril MARAIS	Peggy BLONDEL
1er assesseur	Isabelle NAULET	Gérard BOURG	Michel COUTANCE
2ème assesseur	Yoland GAGNEUX	Mauricette HENRI	Elise LEONARD
Permanence du bureau			
Élections Départementales du dimanche 27 juin 2021			
	08h00 - 10h30	10h30 - 14h30	14h30 - 18h00
1er assesseur	Léa DROUIN	Cyril REMEUR	Sylvain MARIE
2ème assesseur	Christine LOUIS DIT PICARD	Jocelyne DELAUNEY	Philippe BECQUEMONT

* Puit communal HORS SERVICE

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la pompe du puit, servant à remonter l'eau est HS. Il est demandé au membre du conseil de réfléchir sur la réparation de cette dernière et de sa mise à disposition pour les Torquesnois.

* Mise à distribution de produits raticides

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux si la commune continue à mettre à disposition de sa population des sachets rodenticide contre les rats et les souris domestiques. Ce produit s'utilise à l'intérieur des bâtiments pour les souris et autour des bâtiments pour les rats.

Après débat, les conseillers sont favorables à continuer cette mise à disposition.

* Covid 19

Monsieur Le Maire tient à informer les conseillers des nouvelles mesures, suite à la seconde phase de levée progressive des mesures sanitaires de freinage de l'épidémie de Covid 19 depuis ce mercredi 19 mai.

Monsieur Le Maire relève surtout qu'un arrêté du 19 mai 2021 abroge l'arrêté interdisant la location d'établissement recevant du public [...] dans le but d'y organiser des événements festifs. Cependant, il convient de préciser que dans ces locaux ne peuvent se tenir que des événements accueillant un public assis, limité à 35% de la capacité habituelle [...]. Cela signifie que les activités debout telles que les soirées dansantes ou mariages dansants demeurent interdites jusqu'au 9 juin, date où de nouvelles levées seront transmises.

Les dispositions quant à l'organisation de la fête communale de la Sainte-Madeleine, si elle a lieu, seront prises après le 9 juin, suivant les nouvelles indications gouvernementales.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 17 juin à 19h00

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h15